

**Compte rendu de la réunion du
Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée
Français International de Tokyo**

Séance du 16 octobre 2014

Président de séance : Le Directeur Général souhaite la bienvenue aux administrateurs anciens et nouveaux et propose que la séance soit présidée par Monsieur Patrick TENEZE, CDAEFE, représentant de la directrice de l'AEFE en Asie

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Monsieur Patrick TENEZE est désigné Président de séance

(1) Ordre du jour : le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

- 2) Adoption du compte-rendu précédent
- 3) Changement d'administrateurs et de conseillers
- 4) Adoption de la liste des personnels de l'établissement
- 5) Dons
- 6) D.B.M. n° 2 de l'exercice 2014
- 7) Voyages scolaires
- 8) Travaux été 2015
- 9) Grandes orientations budgétaires 2015
- 10) Questions diverses

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

(2) Adoption du compte-rendu précédent

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 5 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

(3) Changement d'administrateurs et de conseillers

Comme évoqué lors du précédent conseil d'administration, la mise en place des conseillers consulaires nécessite une adaptation du règlement du fonctionnement du C.A. et de l'Assemblée des Conseillers.

Les modifications suivantes sont apportées :

Article 7 –Invités au Conseil d'Administration

7.3 les conseillers consulaires du Japon (au lieu des élus à l'A.F.E.)

Article 17 – Assemblée des conseillers : conseillers représentant les usagers du Lycée et la communauté française

17.4. deux conseillers consulaires, proposés d'un commun accord par l'ensemble des conseillers élus, au président de la Fondation, qui soumet cette proposition au Conseil d'Administration pour approbation

VOTE : Contre Abstentions Pour

Le règlement du fonctionnement du C.A. et de l'Assemblée des Conseillers intégrant les modifications est adopté.

- **Le secrétaire général donne lecture de la composition du Conseil d'Administration.**

Prennent leurs fonctions officiellement ce jour :

Administrateurs :

- Monsieur Thierry Dana, Ambassadeur de France au Japon, vice président de la Fondation.
- Madame Claire Thuaudet, Conseillère culturelle, administratrice.

Auditeur :

- Réginald Caël, agent comptable de l'Institut Français du Japon

Invités :

Mme Evelyne Inuzuka, conseillère consulaire

M Thierry Consigny, conseiller consulaire

M Mathieu Séguéla, conseiller consulaire

Mme Patricia Reynaud, proviseur adjoint

- Assemblée des Conseillers :

Le secrétaire général donne lecture de la composition de l'assemblée des Conseillers.

(4) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement : Monsieur le Directeur Général présente la liste des nouveaux personnels ayant rejoint l'établissement à la rentrée scolaire dernière. Comme obligation en est faite, les listes précises des personnels exerçant à Takinogawa seront adressées aux autorités locales, soit un total de 141 personnes.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité

(5) Dons

Le président de séance annonce le don de 800 000 yens effectué par l'ancien ambassadeur de France, M. Christian Masset, comme contribution au financement de l'installation d'un générateur de secours.

Monsieur le directeur général remercie M.Masset et souligne que ce don est effectué à titre personnel.

Le conseil d'administration salue unanimement le geste de M. Masset.

Il est procédé au vote de l'acceptation du don.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le secrétaire général indique que ce don sera intégré au projet de budget 2015.

Le directeur général évoque ensuite le don que se propose de faire l'établissement au bénéfice de l'association des anciens élèves du lycée (ALFIT)

Pour l'AEFE, comme pour le LFIT, l'association des anciens élèves créée en juin dernier est un acteur devenu essentiel à la fois pour les élèves scolarisés, leur orientation et pour la promotion du lycée, dans le cadre de l'ALFM (Association des Anciens des Lycées Français du Monde).

Il est proposé de lui attribuer un don de 100 000 yens pour son fonctionnement, équivalent à celui qui lui a été attribué par le service culturel de l'Ambassade de France.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le président de séance rappelle l'importance des associations d'anciens élèves pour le réseau AEFE et évoque l'outil AGORA développé dans la zone qui met en relation des anciens élèves avec les élèves scolarisés dans les lycées de la zone sur le sujet de l'orientation.

(6) Décision budgétaire modificative n° 2 exercice 2014

Le Secrétaire Général présente la DM2. Il s'agit d'ajuster les crédits en fonction des effectifs constatés à la rentrée de septembre. Le secrétaire général évoque également les travaux et les compléments de matériel rendus nécessaires, notamment par l'arrivée de nouveaux élèves à la dernière rentrée

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le Conseil d'administration approuve l'ensemble des mesures présentées dans la Décision Budgétaire Modificative n° 2 de l'exercice 2014.

(7) Voyages scolaires

Un voyage scolaire est prévu sur ce présent exercice budgétaire. Il s'agit d'un voyage à Bando en partenariat avec le lycée français du Kansai. Une subvention de l'AEFE a été demandée pour financer le projet.

Le second se déroulera en avril mais il est important de valider ce projet suffisamment tôt afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux.

Destination	Niveau	Classe	Periode	Cout global	Nb d'élèves	Coût famille par
Singapour Echange	Secondaire	1ère euros	Mars 2015	1 528 100	19	70 000
Hawaii	Secondaire	T ES	Février 2015	6 500 000	25	70 000

Le secrétaire général indique que le plafond de 70 000 yens rend de plus en plus difficile le financement des voyages scolaires à l'étranger. Même un voyage comme Singapour, où les seuls coûts sont les billets d'avion et l'assurance, est compliqué à financer.

Ce plafond rend presque impossible l'organisation de voyages scolaires hors du territoire japonais avec financement de l'hébergement et des nuitées.

Le projet de voyage à Hawaï ne pourra se faire que dans le cadre d'un généreux mécénat et/ou de recettes exceptionnelles dans le cadre du FSE.

Il sera nécessaire de le faire évoluer pour que des voyages à l'étranger puissent continuer à être proposés aux élèves, tout en recherchant les financements annexes, notamment le mécénat ponctuel.

Après quelques échanges, **le Président propose de voter :**

➤ **Le CA approuve-t-il la liste des voyages scolaires ?**

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

La liste est approuvée

(8) Travaux

Suite aux événements de 2011, dans le cadre du plan de redressement construit avec l'Ambassade, il a été décidé de ne pas réaliser les travaux du 3^{ème} étage du Bâtiment B ainsi qu'un certain nombre de projets annexes (pistes d'athlétisme, terrain de football, conciergerie ...)

En revanche, les fonds ont été provisionnés afin de pouvoir réaliser les travaux ultérieurement.

A l'origine, il avait été prévu d'effectuer ces travaux sur 2 ans (2015 et 2016) mais comme suite à la montée plus rapide qu'escomptée des effectifs et en prenant en compte la capacité technique de l'entreprise à réaliser les travaux en 2 mois, les travaux pourront finalement être effectués cet été pour le plus grand bénéfice de nos élèves et de toute la communauté scolaire.

Il faut noter que ce recul de 2 ans qui nous a été imposé par les événements a permis de mener une réflexion approfondie sur la réorganisation des bâtiments et le développement des nouveaux espaces. Les équipes pédagogiques et les personnels concernés ont été et sont naturellement associés à cette réflexion, dans leurs champs de compétences respectifs.

A l'issue des travaux, le lycée pourra accueillir jusqu'à 1400 élèves. Pour autant un tel effectif nécessiterait une adaptation en profondeur du fonctionnement des espaces communs (CDI, BCD, cantine, espaces sportifs, accès....) comme de l'offre périscolaire et des transports.

Le secrétaire général présente succinctement les travaux. Il évoque, outre l'aménagement du dernier étage du bâtiment B, le réaménagement du bâtiment A,

l'amélioration de la cantine, la création d'une salle d'EIST, les espaces sportifs et les équipements de sécurité.

Pour limiter les coûts, et après validation par le service immobilier de l'AEFE et les autorités locales, le choix a été fait de conserver la société Yamashita Sekkei pour la maîtrise d'œuvre et Shimizu pour la réalisation des travaux.

Le contrat avec Yamashita Sekkei s'élève à 11 millions de yens pour la préparation et le suivi du chantier.

Le contrat avec Shimizu est estimé à 370 millions de yens pour l'ensemble des travaux précités.

Délégation du C.A. au directeur général pour la signature du contrat, pour un montant maximum de 370 millions de Yens

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Pour le mobilier, un appel d'offres sera effectué concernant

- Le mobilier scolaire (tables, chaises, tableaux...)
- Le matériel informatique

L'ensemble de l'équipement mobilier et informatique est estimé à 19 millions de yens.

Cet appel d'offre sera réalisé entre décembre 2014 et janvier 2015 à l'issue d'une concertation avec les personnels concernés.

La réalisation des travaux débiterait dès les vacances de février, la livraison et l'installation du matériel se ferait à la fin du mois d'août.

Au total, l'ensemble du projet rénovation 2015 est estimé à 400 millions de yens au maximum (454 provisionnés)

(9) Grandes orientations budgétaires : le Président donne la parole au secrétaire général qui présente les différents éléments qu'il convient de prendre en compte pour définir ces grandes orientations :

1) Les effectifs :

Compte tenu des effectifs actuels (1040) et des projections réalisées et présentées en C.E. le 7 octobre 2014, le projet de budget « 2015 » devrait prendre en compte le chiffre de 1 100 élèves attendus pour la rentrée de septembre 2015. (+ 6%)

2) Les personnels :

Afin d'assurer une rentrée dans de bonnes conditions, il a été proposé lors du dernier Conseil d'établissement du 7 octobre 2014 de procéder aux créations d'emplois suivantes :

- 1 Équivalent Temps Plein (ETP) pour le primaire
- 1 Equivalent Temps Plein (ETP) pour le secondaire
- 10 heures pour la Vie Scolaire et des heures de vacations administratives (comptabilité, informatique)

3) Projet immobilier :

Le projet immobilier a été présenté précédemment et il pourra être réalisé sans investissement supplémentaire, l'intégralité du coût du projet ayant été provisionnée.

4) Service général

Il est envisagé de modifier la structure des crédits pédagogiques ouverts sur l'exercice 2015 en augmentant notamment ceux des disciplines scientifiques.

Il faudra tenir compte également de l'incidence mécanique du G.V.T (Glissement Vieillesse Technicité) dans le futur budget 2015.

De nouvelles charges s'ajoutent dans le futur budget de l'établissement :

- l'augmentation du taux de T.V.A. a eu pour conséquence un renchérissement des prix pour l'établissement.
- Cette inflation a également des conséquences sur le coût de la vie des personnels recrutés locaux et à ce titre, il est prévu d'augmenter les salaires de 1%.
- L'amortissement des biens immobiliers qui avait été repoussé à 2015 avec l'accord des autorités japonaises et qui représente 50 000 000 de yens environ.
- La pérennisation d'un poste de gardiennage rendu indispensable pour la sécurisation des locaux
- Un lot de 2 t-shirts portant le logo du LFIT offert à la rentrée 2015 à tous les élèves de l'élémentaire comme du secondaire. Ils seront utiles pour l'EPS, les rencontres sportives et les sorties.
- Il faut également prendre en compte le risque d'évolution de la T.V.A. de 8 à 10% en Octobre 2015

5) Services spéciaux :

Le Secrétaire général rappelle que chacun de ces services est indépendant, en recettes et en dépenses, du service général.

Examens : Les tarifs resteront stables l'année prochaine.

Demi-pension : Il est envisagé une hausse de 2% des frais de demi-pension. Ces 2% serviront à compenser l'augmentation des salaires prévue à hauteur de 1% ainsi que l'augmentation des tarifs des denrées. 40% du budget de la cantine sont dédiés aux dépenses alimentaires. La restriction du périmètre des commandes de denrées réduit notre offre alimentaire et induit une recherche approfondie supplémentaire lors de la commande des produits alimentaires.

Périscolaire : Ce service s'est fortement développé ces dernières années. A la rentrée 2014, le service comptait 761 inscrits aux activités soit près de 140 enfants chaque jour. L'essentiel de ce service est consacré aux dépenses de personnel. La gestion administrative et logistique de ce service est devenue très conséquente. Pour des raisons de gestion des flux et de sécurité, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel complémentaire, il est donc envisagé d'augmenter les tarifs de 2500 yens pour les boursiers et de 3000 yens pour les non boursiers (30 000 et 45 000 yens).

Sera mis en place un tarif boursier pour la garderie.

Transports : Après la forte baisse des tarifs pour l'année 2014-2015, les tarifs resteront identiques pour 2015-2016.

6) Tarifs des droits de scolarité :

Il prévu d'augmenter les droits de scolarité pour l'année 2015-2016 de 2%. Cette augmentation a été validée dans le cadre de la C.O.S et du dialogue de gestion avec l'AEFE Paris.

Cette augmentation de 2% des droits de scolarité devrait générer 15 millions de yens de recettes complémentaires. Cette augmentation viendrait compenser l'augmentation de salaires des personnels évaluée à 5 millions de yens et les charges supplémentaires liées à l'inflation qui représentent 10 millions de yens.

Il faut rappeler qu'en 2010, pour un effectif similaire à celui de la rentrée 2014, l'établissement comptait 39 classes alors qu'aujourd'hui, l'établissement en compte 43. Cela permet d'avoir une moyenne à 25 élèves par classe et des conditions d'accueil optimales pour les élèves.

Si l'établissement a retrouvé l'équilibre dès l'exercice 2013, il est important de créer les conditions permettant au Lycée de préserver sur le long terme son autonomie financière.

Le directeur général précise que nous ne pouvons que nous réjouir de constater que l'établissement a pu retrouver son équilibre et que son avenir à court et à moyen terme s'annonce sous les meilleurs auspices.

Après quelques échanges, le président propose à l'assemblée de se prononcer sur ces orientations budgétaires 2015.

VOTE : Contre 0 Abstentions 1 Pour 11

Les grandes orientations budgétaires 2015 sont adoptées.

(10) Questions diverses:

Questions des parents :

1. *Pourquoi le Lycée prélève-t-il sur les bourses d'entretien, dues au plus tard en fin d'année scolaire, les sommes dues au titre des frais de réinscription prélevées à taux plein, au prétexte que le résultat de la commission des bourses pour l'année suivante n'est pas encore connu au moment où le Lycée demande que ces frais soient payés ? N'est-ce pas en totale contradiction, et à plusieurs titres, avec la page 54 des [instructions](#) de l'AEFE spécifiques des pays du rythme nord, pour l'année scolaire 2014-15, à la section 10.4 intitulée « Rétrocession de bourses aux familles » ?*

Réponse : Il appartient aux établissements de verser ces bourses aux familles. S'il est constaté, et seulement dans ce cas, que les bourses versées ne servent pas à couvrir les prestations auxquelles elles sont destinées, l'établissement peut retenir la bourse, ne pas la verser aux familles et décider directement de son imputation (correspondant à l'objet prévu) ou, à défaut, en rétrocéder le montant à l'Agence lors du bilan de fin d'année.

A ce jour, il n'est pas demandé aux familles de justificatifs pour les bourses entretien (35,000.-yens Lycéens) et transport (28,800.-yens Primaire-6ème/57,600.-yens Secondaire).

En cas d'impayés début juin, et de non contact par la famille, les bourses parascolaires d'entretien et transport sont compensées avec le restant dû (frais de réinscription ou autres frais). Un mail est à chaque fois envoyé à la famille pour les en informer. Les familles peuvent après nous répondre qu'ils préfèrent attendre la rentrée prochaine pour verser le solde dû selon les résultats, dans ce cas là, les modifications sont apportées dans ce sens.

2. *Lors du CA du 17 octobre 2013, à la proposition de l'association FLT de mettre en place une "commission de travail qui étudiera(it) les conditions de faisabilité d'une réduction progressive des frais de scolarité en fonction de l'ancienneté", il a été répondu "(qu') il n'est pas possible à l'heure actuelle de mettre en place un tel*

procédé".

L'état actuel de la réglementation, s'il ne permet pas la mise en place d'une "exonération progressive partielle", ne va sans doute pas jusqu'à interdire la mise en place demandée d'une commission de réflexion sur les évolutions possibles dans ce domaine. Nous réitérons donc notre demande.

Réponse : Cette question a déjà été traitée lors des C.A. du 10/10/2012 et du 17/10/2013. Les bourses scolaires et les exonérations familles nombreuses apparaissent à la fois plus justes et plus efficaces pour aider les familles qui en ont besoin. Cette exonération pourrait non seulement peser lourdement sur le budget mais ne pas forcément toucher les familles qui en auraient le plus besoin. De plus, toute exonération nouvelle augmente des coûts et implique des recettes supplémentaires et donc une augmentation des droits de scolarité.

3. *Comment pourrait-on fidéliser davantage les familles issues des pays appartenant à l'Organisation Internationale de la Francophonie ? Le LFIT ne pourrait-il pas proposer un calcul des écolages proportionné selon la nationalité des familles (Français, ressortissants appartenant à l'OIF, du pays d'accueil, européens, étrangers) dont l'AEFE pourrait s'inspirer ensuite pour l'étendre à tout le réseau (comme pour le vote électronique) ?*

Réponse : Pour mettre en place cette mesure, il faudrait que ces différentes institutions contribuent pour le fonctionnement du réseau ou de l'établissement.

Le Plan d'Orientation Stratégique de l'AEFE prévoit dans son action 111 d' « Approfondir l'étude des possibilités de participation financière des pays hôtes et des institutions internationales. » C'est bien la logique en œuvre dans l'établissement qui justifie ainsi l'existence de trois tarifs différents.

Si on étudie plus spécifiquement le cas de Tokyo, comme suite à l'étude réalisée par le service culturel, le lycée français propose les tarifs les moins élevés des écoles internationales de Tokyo et l'offre de langues la plus diversifiée.

4. *Où en est le dossier de couverture de piscine ? y a t il un risque financier en cas de report budgétaire, ie a t-on un risque de perdre le budget si l'argent n'est pas dépensé cette année ? Quel est le timing prévu pour le dossier ?*

Réponse : A l'heure actuelle, la société Desjoyaux n'est pas en capacité de nous proposer une couverture présentant à la fois toutes les garanties fonctionnelles et respectant les normes locales. Le projet est donc abandonné et le budget sera utilisé dans le cadre du prochain budget afin de contribuer à la refection, très attendue, du terrain de football.

Questions des personnels :

- Les enseignants qui partent une semaine en voyage scolaire incluant un week-end souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une journée de récupération ?

Réponse : S'il n'est pas illégitime de prendre en compte la fatigue engendrée par ce type de voyage scolaire, en revanche il est nécessaire de préserver au mieux la continuité pédagogique au bénéfice des élèves.

En outre, la fatigue de ces derniers doit également être prise en compte.

Il apparaît donc qu'une demi-journée, voire une journée de repos compensatoire, peut être envisagée (le lundi par exemple), au cas par cas, en fonction notamment de l'heure de retour à Tokyo des élèves et de leurs accompagnateurs, la veille au soir.

- L'augmentation des taxes a eu un impact important sur le pouvoir d'achat des personnels locaux, notamment les plus petits salaires. L'ajustement des grilles salariales en fonction de cette augmentation est-il prévue au niveau des orientations budgétaires ?

Réponse : Cette question a été traitée pendant la séance.

Le président de séance précise que le prochain C.A. se tiendra **le 9 mars 2015** puis il clôt la séance à 20h.

Pour le Président de séance
Le Secrétaire Général
Rachid SALAMA